

LE MUNICIPAL



**Port-Daniel-
Gascons**

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

SEPTEMBRE 2025

VOLUME 25, NUMÉRO 3

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (SEPTEMBRE ET OCTOBRE)

District #1 : François Beaudin
Téléphone : (418) 396-5511

District #2 : Jo-Annie Castilloux
Téléphone : (418) 616-2419

District #3 : Denis Langlois
Téléphone : (418) 752-4157



District #4 : Marc-Aurèle Blais
Téléphone : (418) 680-2918

District #5 : Marie-Ève Allain
Téléphone : (418) 689-0874

District #6 : Sylvie Blais
Téléphone : (418) 396-2304

Maire : Henri Grenier
Téléphone : (418) 751-3156

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES 2025

MERCREDI, LE 1^{ER} OCTOBRE / LUNDI, LE 10 NOVEMBRE /
LUNDI, LE 8 DÉCEMBRE

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

L'automne frappe déjà à nos portes et il me fait plaisir de vous partager les plus récentes nouvelles concernant notre belle municipalité.

Tout d'abord, les travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur Gascons progressent rondement. Ce projet, attendu depuis plus de vingt ans, avance très bien et respecte les échéanciers prévus. Nous pouvons être fiers, collectivement, de voir enfin se concrétiser ces infrastructures essentielles qui amélioreront la qualité de vie et assureront la pérennité de nos services municipaux pour les générations à venir.

Par ailleurs, je me permets de vous souligner le fait que le Club de l'âge d'or de Port-Daniel "La Renaissance" entreprendra, prochainement, des travaux importants sur l'extérieur de leur bâtiment. Félicitations au conseil d'administration et à leurs membres pour cette belle initiative.

Un autre projet, qui fera le bonheur de nos familles, a pris son envol : la construction de jeux d'eau au parc Marguerite-Rose, dans le secteur Port-Daniel. Les travaux ont débuté, malheureusement avec un certain retard, au début septembre et tout est en place pour que les installations soient accessibles et fonctionnelles dès la prochaine saison estivale. De plus, les travaux sur la voie ferroviaire seront terminés sous peu et cela nous laisse présager un été des plus achalandé à notre parc municipal.

Du côté des loisirs, certaines activités intérieures ont déjà repris dans la palestre du centre sportif Marco-Sébastien-Cyr et la programmation complète des activités hivernales débutera dès le début du mois d'octobre. Nous vous invitons, petits et grands, à participer en grand nombre afin de profiter pleinement des installations municipales et de garder une vie communautaire dynamique.

Enfin, je tiens à souligner le succès de notre saison estivale 2025. Les activités offertes, tant culturelle que sportives, incluant les événements "Festival Rock'n ride et Glow in the dark", menés à bout de bras par des bénévoles de notre communauté, ont connu un succès qui dépasse les limites de notre municipalité. Félicitations et merci aux comités organisateurs, à leurs nombreux bénévoles et à leurs commanditaires. Nous serions ravis que vous reveniez l'an prochain.

Ensemble, continuons de faire de Port-Daniel-Gascons une municipalité accueillante et dynamique.

Au plaisir de vous croiser,

Henri Grenier, maire

CHAPITRE 7 : USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES (CLÔTURE, MUR OU HAIE)

7.6 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE DU GROUPE H – HABITATION

Le présent article ne s'applique pas aux constructions, aménagements et équipements temporaires.

De manière non limitative, les constructions, aménagements et équipements suivants sont complémentaires à l'habitation :

- 1° abri à bois de chauffage ;
- 2° abri pour embarcation nautique ;
- 3° abri pour véhicules récréatifs ;
- 4° antenne de télécommunication / radio amateur ;
- 5° antenne numérique / parabolique ;
- 6° bassin d'eau décoratif ;
- 7° capteur ou panneau solaire ;
- 8° clôture, mur ou haie ;
- 9° enclos à chien ;
- 10° éolienne ;
- 11° fenêtre en saillie ou cheminée ;
- 12° poulailler et clapier ;
- 13° foyer extérieur ;
- 14° gazebo ou gloriette ;
- 15° marquise et auvent ;
- 16° pergola, perron, balcon, portique, rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, patio, terrasse;
- 17° piscine privée et spa ;
- 18° serre privée ;
- 19° thermopompe, appareil de climatisation, génératrice et autre équipement similaire ;
- 20° véranda, verrière.

RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-06, CHAPITRE 7, ARTICLE 7.6

TABLEAU 7.6.3 CLÔTURE, MUR OU HAIE

Les dispositions spécifiées aux tableaux suivants pour chaque construction complémentaire doivent être respectées.

7.6.3 CLÔTURE, MUR OU HAIE

HAUTEUR MAXIMALE (voir figure 3)	<p>La hauteur maximale de toute clôture, mur ou haie mesurée à partir du niveau du sol adjacent ne doit pas excéder :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 m dans la marge de recul avant ;- 2 m dans la cour avant ;- 2 m dans les cours latérales et arrière. Cette hauteur peut toutefois être portée à 3 m lorsque l'usage est industriel ou public. <p>Dans le cas d'un terrain en pente, les clôtures implantées en palier se mesurent au centre de chaque palier et la largeur autorisée pour un palier est de 2,5 m (voir figure 4).</p>
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	<p>Une clôture, un muret ou une haie ne peut pas être implanté à moins de 1 m d'une ligne de rue et à moins de 2 m d'une borne-fontaine.</p> <p>En tout temps, le triangle de visibilité, tel que défini à l'article 12.11, s'applique.</p> <p>L'emploi de chaînes, de cordes, de panneaux de bois ou de fibres de verre, de fer non ornemental, de tôle sans motif architectural, de broche carrelée (fabriquée pour des fins agricoles) et de fil barbelé est prohibé.</p> <p>Du fil barbelé peut toutefois être posé du côté intérieur et au-dessus des clôtures dans le cas des usages appartenant aux groupes d'usages « Public et institutionnel » et « Récréation » ainsi que pour clore l'espace utilisé à des fins d'entreposage extérieur, lorsque celui-ci est autorisé à la grille de spécifications.</p> <p>L'emploi de broche carrelée est permis pour fins agricoles dans les zones où sont autorisés les usages appartenant aux groupes d'usages « A – Agricole ».</p> <p>Une clôture doit être solidement fixée au sol et elle doit être d'une conception propre à éviter toute blessure. Les clôtures de bois ou de métal doivent être peintes ou teintes au besoin. Tout élément d'une clôture défectueuse, brisée ou endommagée doit être remplacé par des composantes identiques ou de nature équivalente.</p> <p>Un muret peut être constitué de pierres taillées, de briques, de blocs de béton architectural ou de béton à agrégats exposés ou rainurés ou de pièces de bois traitées.</p> <p>Un muret doit être stable et ne représenter aucun risque d'effondrement.</p> <p>Une clôture ou un muret doit présenter un agencement uniforme des matériaux.</p>

RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-06, CHAPITRE 7, ARTICLE 7.6

FIGURE 3 HAUTEUR AUTORISÉE POUR UNE CLÔTURE, UNE HAIE OU UN MUR BORNANT UN TERRAIN

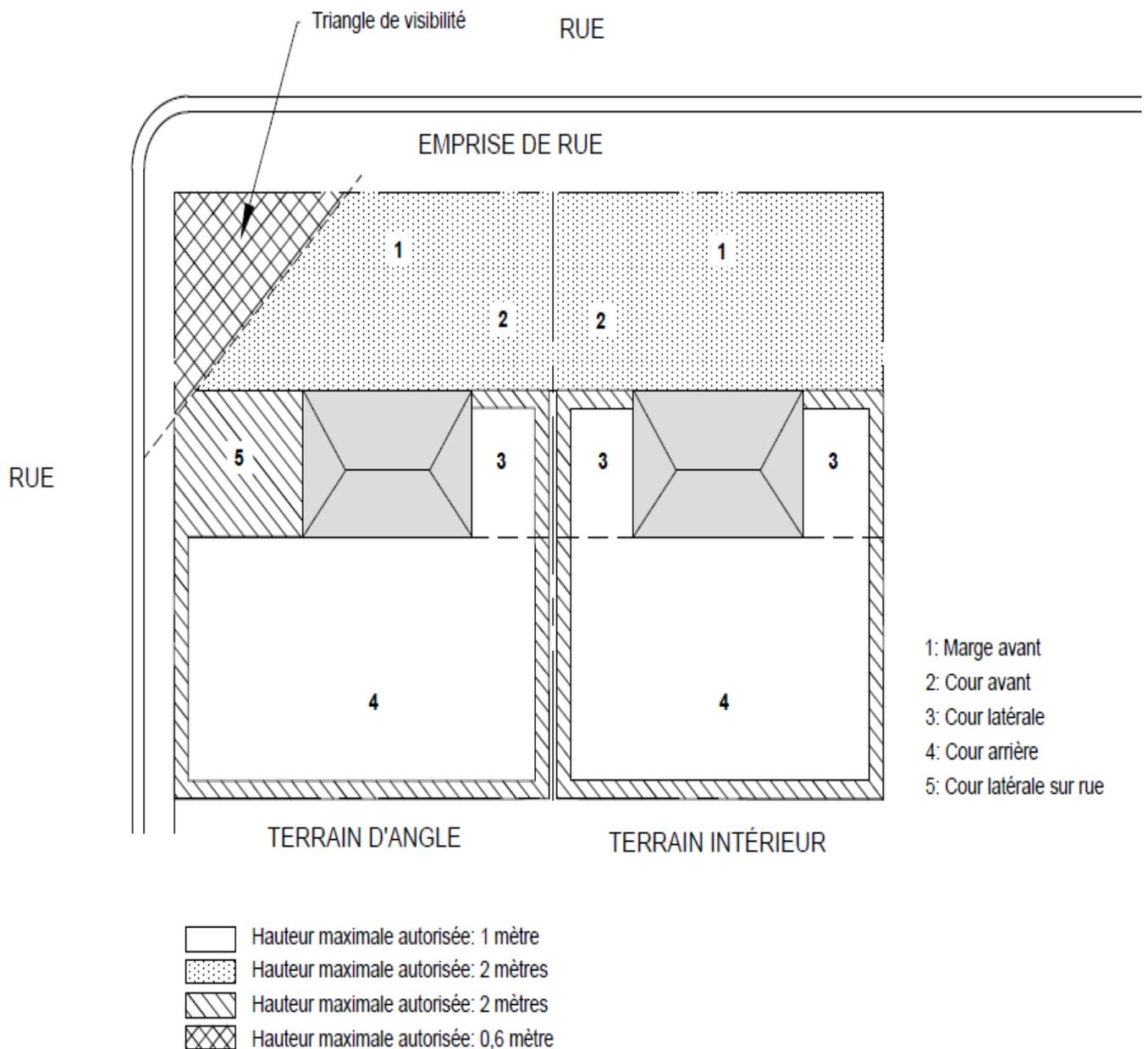
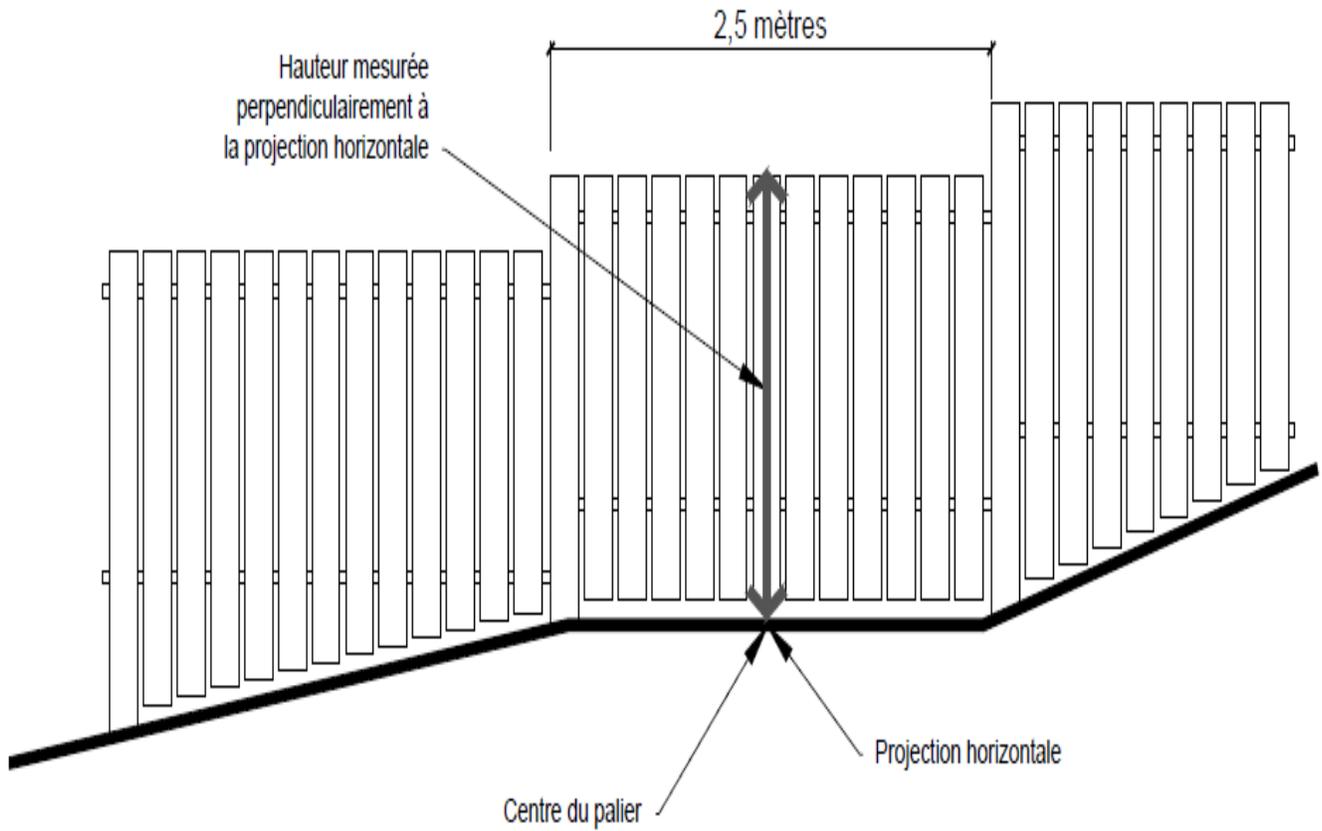


FIGURE 4 : HAUTEUR IMPLANTÉE EN PALIER



LA PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX COURS DE SPORT EST COMMENCÉE

Toujours soucieux de votre santé et de votre bien-être, nous sommes très heureux de vous présenter les cours qui seront offerts dans notre municipalité cet automne.

Nous avons la chance de vous proposer quelques nouveautés : Marche 50+ et Taekwondo

Sans oublier les cours réguliers que vous aimez tant : Crossfit, danse latine, gymnastique, hip hop, viactive 50+ et yoga

Au plaisir de vous voir bouger cet automne !

MARCHE 50+			
JOUR	HEURE	DATE : DÉBUT/FIN	NBRE SEMAINES
MARDI	15H	16 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE	4
LIEU	PRIX D'ABONNEMENT	RESPONSABLE	INFORMATION
PORT-DANIEL-GASCONS	GRATUIT	BRIGITTE PARADIS 418-689-4313 P 117	2 COURS À PORT-DANIEL 2 COURS À GASCONS

VIACTIVE 50+			
JOUR	HEURE	DATE : DÉBUT/FIN	NBRE SEMAINES
JEUDI	15H	18 SEPTEMBRE AU 11 DÉCEMBRE	12
LIEU	PRIX D'ABONNEMENT	RESPONSABLE	INFORMATION
CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN-CYR	GRATUIT	ISABELLE SOUCY 581-351-1137	INFO : PAS DE COURS LE 30 OCTOBRE

DANSE LATINE FITNESS			
JOUR	HEURE	DATE : DÉBUT/FIN	NBRE SEMAINES
MARDI	18H30	16 SEPTEMBRE AU 18 NOVEMBRE	10
LIEU	PRIX D'ABONNEMENT	RESPONSABLE	INFORMATION
CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN-CYR	120\$	Marie-Claude Allain	Inscription : 418-680-3835

YOGAInscription : <https://forms.gle/UpocwCdx9W7mEhvq9>

JOUR	HEURE	DATE : DÉBUT/FIN	NBRE SEMAINES
MERCREDI	19H30	17 SEPTEMBRE AU 17 DÉCEMBRE	12
LIEU	PRIX D'ABONNEMENT	RESPONSABLE	INFORMATION
COMPLEXE MUNICIPAL (Port-Daniel)	192\$	ÉMILIE BOURQUE- BÉLANGER	INFO : PAS DE COURS LE 1 ^{ER} OCTOBRE

TAEKWONDO

JOUR	HEURE	DATE : DÉBUT/FIN	NBRE SEMAINES
MERCREDI	19H30	17 SEPTEMBRE AU 19 NOVEMBRE	10
LIEU	PRIX D'ABONNEMENT	RESPONSABLE	INFORMATION
CENTRE SPORTIF MARCO- SÉBASTIEN-CYR	100\$	MARAL MANOUDIAN 438-924-0044	SÉANCE D'INFORMATION LE 7 SEPTEMBRE

CROSSFIT LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION EST EN LIGNE SUR LE GROUPE PRIVÉ ET
SUR LA PAGE DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME DE LA MUNICIPALITÉ

JOUR	HEURE	DATE : DÉBUT/FIN	NBRE SEMAINES
LUNDI JEUDI	19H30	15 SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE	5
LIEU	PRIX D'ABONNEMENT	RESPONSABLE	INFORMATION
CENTRE SPORTIF MARCO- SÉBASTIEN-CYR	100\$	VANESSA ANGLEHART ET RACHEL MCINNIS	INSCRIPTION À PARTIR DU 3 SEPTEMBRE 18H
JOUR	HEURE	DATE : DÉBUT/FIN	NBRE SEMAINES
LUNDI JEUDI	19H30	20 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE	5
LIEU	PRIX D'ABONNEMENT	RESPONSABLE	INFORMATION
CENTRE SPORTIF MARCO- SÉBASTIEN-CYR	100\$	VANESSA ANGLEHART ET RACHEL MCINNIS	INSCRIPTION À VENIR

ACTIVITÉS SPORTIVES ENFANTS

TAEKWONDO			
GROUPE	JOUR	HEURE	DATE
#1 : 6-11 ANS #2 : 6-11 ANS	DIMANCHE	10H00 11H00	21 SEPTEMBRE AU 23 NOVEMBRE
12-17 ANS	MARDI	17H15	16 SEPTEMBRE AU 18 NOVEMBRE
NB DE SEMAINES	LIEU	PRIX	RESPONSABLE
10	CENTRE SPORTIF	100\$	MARAL MANOUDIAN 438-924-0044

GYMNASTIQUE LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION EST EN LIGNE SUR LE GROUPE PRIVÉ ET SUR LA PAGE DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME DE LA MUNICIPALITÉ			
GROUPE	JOUR	HEURE	DATE
#1 : 4-5 ANS #2 : 6-12 ANS	LUNDI	17H15 18H00	8 SEPTEMBRE AU 10 NOVEMBRE
NB DE SEMAINES	LIEU	PRIX	RESPONSABLE
10	CENTRE SPORTIF	120\$	VANESSA ANGLEHART
GROUPE	JOUR	HEURE	DATE
#3: 4-5 ANS #4 : 6-12 ANS	JEUDI	17H15 18H00	11 SEPTEMBRE AU 113 NOVEMBRE
NB DE SEMAINES	LIEU	PRIX	RESPONSABLE
10	CENTRE SPORTIF	120\$	VANESSA ANGLEHART

HIP HOP Inscription : https://www.facebook.com/groups/1059026835398768			
GROUPE	JOUR	HEURE	DATE
4-6 ANS 7-12 ANS 13 ANS +	DIMANCHE	13H00 14H00 15H00	14 SEPTEMBRE AU 21 DÉCEMBRE
NB DE SEMAINES	LIEU	PRIX	RESPONSABLE
15	CENTRE SPORTIF	180\$	JESSIE WALKER

SALON MADA

La programmation automnale du Petit Salon MADA est de retour !

Le Salon MADA est un lieu rassembleur conçu par et pour les aînés dans le but de briser l'isolement avec possibilité d'accéder gratuitement au lieu et aux activités offertes.

Pour cet automne, les activités auront lieu à la Bibliothèque Bonheur-d'Occasion

ACTIVITÉ	JOUR	HEURE	INFORMATION
Tableau de motivation	Mercredi 15 octobre	13h00 à 15h30	Créez votre de tableau de motivation, assistez à une présentation des services du CAB et dégustez leurs petits plats givrés
Club de minéralogie	Mercredi 12 novembre	13h00 à 15h00	Introduction aux minéraux de la Gaspésie, présenté par le club de minéralogie du Rocher-Percé
Testament	Mercredi 17 décembre	13h00 à 15h00	Apprenez tout sur le processus testamentaire à l'aide du Centre de Justice de Proximité

JOUJOUTHÈQUE

Bonne nouvelle, la joujouthèque reprend du service cet automne pour les parents et leurs enfants de 0-7 ans

Habituez vos enfants à fréquenter la bibliothèque pour : jouer, socialiser, emprunter, apprendre et créer

Retrouvez la joujouthèque et vos amis (aucune inscription nécessaire).

ACTIVITÉ	JOUR	HEURE	INFORMATION
Jeux libres	Samedi 4 octobre	10h00 à midi	Jouer et emprunter des jouets gratuitement dans un environnement chaleureux
ZIP Gaspésie	Samedi 1 ^{er} novembre	10h00 à midi	Le comité ZIP Gaspésie vient animer une activité ludique sur les enjeux côtiers et marins de la Gaspésie
Noël à la joujouthèque	Samedi 6 décembre	10h00 à midi	Pour l'occasion, créer votre napperon thématique, apportez et emballez sur place un jouet à donner au prochain.

SAVIEZ-VOUS ?

- Il existe une politique d'aide financière pour les activités culturelles, sportives et parascolaires pour les 17 ans et moins. Consultez notre site
- <https://munpdg.ca/documents/politique-daide-financière/>



REMERCIEMENTS

Le comité organisateur du Week-end des arts 2025 tient à remercier chaleureusement la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour son précieux soutien financier et technique. Votre appui contribue grandement au succès de cet événement culturel et rassembleur. Merci d'encourager les arts et la vitalité de notre communauté.

POSTE À COMBLER - PERSONNEL ÉLECTORAL

En préparation des élections municipales, qui auront lieu le 2 novembre 2025, toute personne intéressée à faire partie du personnel électoral devra soumettre son nom et à quel poste elle désire y travailler à madame Mélissa Castilloux Allain au numéro de téléphone suivant : 418-396-5225 poste 134

Les postes à combler sont :

- ✓ Membre de la commission de révision de la liste électorale
- ✓ Scrutateur
- ✓ Secrétaire de bureau de vote
- ✓ Préposé à l'information et au maintien de l'ordre
- ✓ Président de la table de vérification
- ✓ Membre de la table de vérification

Pour toute information supplémentaire, veuillez me contacter au 418-396-5225 poste 131

Yan Ritchie, président d'élection

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 DATES À RETENIR

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE



Salle du complexe municipal
15 octobre – 14h30 à 17h30 et 19h à 22h



Centre multifonctionnel - salle 1
16 octobre – 10h à 13h

JOUR DE VOTE PAR ANTICIPATION

Dimanche, 26 octobre 2025

District 1 – 2 – 3 : salle du complexe municipal

District 4 – 5 – 6 : centre multifonctionnel – salle 1

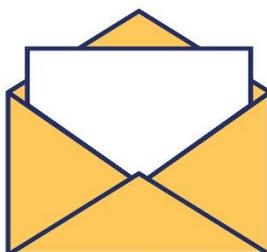
JOUR DU SCRUTIN

Dimanche, 2 novembre 2025

District 1 – 2 – 3 : salle du complexe municipal

District 4 – 5 – 6 : centre multifonctionnel – salle 1

VOTE
PAR
CORRESPONDANCE



Vous pouvez voter par correspondance

SI VOTRE DOMICILE N'EST PAS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- La demande écrite doit être transmise au président d'élection au plus tard le 16 octobre 2025
- Les bulletins de vote seront expédiés à partir du 17 octobre 2025
- Si vous n'avez pas reçu vos bulletins, communiquez avec le président d'élection
- Les bulletins doivent être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le 31 octobre à 16h30

➔ Pour toute question, communiquez avec le président d'élection de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, monsieur Yan Ritchie.

**COLLECTE 2025
PORT-DANIEL-GASCONS**

OCTOBRE		
LUNDI	MARDI	MERCREDI
6 	7	
13 ACTION DE GRÂCE	14 	15  
20	21	
27 	28 	
NOVEMBRE		
LUNDI	MARDI	
3	4 	
10	11 	
17 	18	
24	25  	
DÉCEMBRE		
LUNDI	MARDI	MERCREDI
1ER	2	
8 	9 	
15	16 	
22	23 	
29 	30	SOURCE : RITMR GASPÉSIE

POUR NOUS CONTACTER



418-396-5225	poste
Réception et taxation :	120
Inspectrice municipale :	121
Directeur des travaux publics:	122
Bibliothèque :	123
Centre sportif Marco-Sébastien Cyr :	128
Bureau d'accueil touristique :	129
Parc Colborne :	133
CPA La Souche :	135
restaurant :	136
Technicienne en loisirs	137
Dir. des loisirs, culture et tourisme :	124
Service Incendie :	125
Comptabilité :	126
Secrétariat :	133
Direction générale :	131
Adjointe à la direction :	134
Bureau du maire :	127

(Monsieur le maire préfère être appelé sur son cellulaire)

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS

Du lundi au jeudi

De 8h30 à 12h - 13h à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 Fermé en PM

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-5588



CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR

Directeur des loisirs, culture et tourisme : 124

Technicienne en loisirs : 137

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-2333

Les bureaux municipaux seront fermés :
LUNDI, 13 OCTOBRE : ACTION DE GRÂCE
MARDI, 11 NOVEMBRE : JOUR DU SOUVENIR
DÉCEMBRE : CONGÉS DES FÊTES



PROCHAINE PARUTION DÉCEMBRE 2025

Si vous avez des communiqués à faire paraître dans le prochain bulletin municipal, veuillez-nous les faire parvenir au :

Courriel : gascons@munpdg.ca

Faire parvenir votre document avant la fin novembre